 **Koninklijke Federatie van Belgische Transporteurs en Logistieke Dienstverleners**

**Fédération Royale Belge des Transporteurs et des Prestataires de Services Logistiques**

**Königlicher belgischer Verband der Transportunternehmen und der Logistikdienstleister**

ATTESTATION DE GARDE D’ENFANTS – CP 226

Je soussigné, ……………….………………………………………………………………….. en qualité de ………………………………………………………………déclare que la personne en possession de la présente attestation ……………………………………………………………………. (nom de la personne) est employé(e) par la société …………………………………………………………….(nom de la société). Cette société relève de la commission paritaire 226[[1]](#footnote-1) , nécessaire à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population tels qu'ils sont énumérés dans l'annexe de l'arrêté ministériel du 18 mars 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID - 19. La présence dudit employé(e) est nécessaire sur le lieu de travail. Sa fonction ne permet pas le télétravail. En outre, il ne peut pas s'occuper lui-même de ses enfants et, pour cette raison, il a le droit de faire garder son ou ses enfants à l'école et/ou dans une garderie d’enfants.

Fait à …………………………………………… le ………………….

(Signature, nom et fonction, et timbre ou logo de la société)

1. La CP 226 couvre les employés du commerce international, du transport et de la logistique. [↑](#footnote-ref-1)